

DEMANDE DE BADGE TEMPORAIRE

Dans le cadre de la mise en place, au 1^{er} juillet 2004, de la réglementation ISPS sur les terminaux Europe, Amériques et Terminal de France, nous devons identifier toutes personnes présentes sur nos installations portuaires. Pour obtenir un badge temporaire d'une durée inférieure à deux semaines par an, nous vous demandons de nous faire parvenir la photocopie **claire et lisible** de votre carte d'identité (recto/ verso) ou passeport ou carte de séjour **en cours de validité** (photo impérative) PAS DE PERMIS DE CONDUIRE.

Merci de nous faire parvenir également ce formulaire complété, signé et tamponné par votre chef d'entreprise ou un responsable connu ; et un justificatif écrit (lettre d'un armement, lettre du GPMH, facture de visite de douane, contresignature d'un chef de service GMP...). Une fois ce formulaire rempli et signé par chaque personne devant entrer sur nos installations, obtenir la signature et le tampon du chef d'entreprise ou de toute autre personne habilitée à prendre cette responsabilité par délégation. Si votre entreprise paie des factures GMP en direct, faire remplir le cadre CHEF DE SERVICE GMP par votre contact habituel. Sinon, en lieu et place, tampon et signature du représentant soit d'un armement, du GPMH, de la ville du HAVRE ou la CODAH.

Dans le cas d'une visite de douane, copie de la convocation reçue mentionnant le numéro de conteneur en question.

L'ensemble du dossier est à nous faire parvenir par courrier, coursier ou par mail (isps.assistante@gmportuaire.fr).

LA DEMANDE EST A NOUS FARE PARVENIR MINIMUM 36 HEURES AVANT LA DATE DE DEMANDE D'ACCES.

TERMINAL : EUROPE AMERIQUES TDF
DUREE : TEMPORAIRE du au

NOM : **PRENOM :**

ENTREPRISE : **FONCTION :**

MOTIF(S) :

Date : **Tampon** **Signature**

| | | |
|------------------------------|--------------|-------------|
| CHEF DE SERVICE (GMP) | Nom : | Signature : |
| OU REFERENT : | Date : | |

| | | |
|-------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| ASIP GMP : | <input type="checkbox"/> VALIDATION | <input type="checkbox"/> REFUS |
| | Nom : | Signature : |
| | Date : | |

NB : Tout détenteur de badge reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des Arrêtés Préfectoraux des 25/11/80 et du 07/05/91 fixant les conditions d'accès et de circulation sur les terminaux à conteneurs.

Le demandeur s'engage à respecter et à faire respecter par le/ les titulaire(s) :

- L'arrêté préfectoral du 5 mars 2004 réglementant les conditions de circulation et de stationnement à l'intérieur de la circonscription portuaire.
- Les voies de circulation à l'intérieur du terminal
- Les consignes de sécurité et de sûreté
- Les affichages localisés à l'entrée du terminal
- L'interdiction de circuler sans raison valable dans les zones d'accès restreintes (marchandises dangereuses et bord à quai durant l'escale des navires)
- Les instructions qui pourraient être données par les chargés de sûreté de GMP, notamment, en cas d'évacuation de l'installation portuaire
- L'interdiction de permettre l'intrusion de toute personne non munie de badge ou non annoncée par voie écrite.

La responsabilité de la GMP ne pourra en aucun cas être engagée du fait d'incidents ou d'accidents qui pourraient survenir lors de votre présence sur les installations portuaires de celles-ci (c'est-à-dire les Terminaux Europe, Amériques et Terminal de France).

Conformément à l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous êtes informés que les données recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement à des fins de mise en œuvre des obligations d'origine préfectorale (code ISPS) dans les ports. Le responsable de traitement est la Générale de Manutention Portuaire (GMP) représentée par Louis JONQUIERE, son Directeur Général. Vos coordonnées sont obligatoires pour pouvoir être recontacté. Les destinataires des données sont l'autorité portuaire, les services de police ainsi que les autres opérateurs de manutention soumis à ce même code ISPS. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition aux informations qui vous concernent. Ces informations seront conservées dans notre base pendant 5 ans à compter de la collecte. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant et exercer vos droits en vous adressant à notre correspondant informatique et libertés (Isabelle DUBUS, GMP, Service Juridique, 16^{ème} Avenue du 16^{ème} Port – CS 10595 – 76 059 LE HAVRE CEDEX).